XVIe ANNÉE — N° 8192 — MARDI 17 JANVIER 1905

LA CROIX

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84, — DE ROUBAIX-TOURCOING — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

LA JOURNÉE

Malgré les dix quarts d'heure qu'a duré son discours suppliant, la Chambre a signifié à M. Combes son congé.

Sept ministres votant, il n'y a eu en effet que 6 voix de majorité pour le scrutin de confiance.

M. Combes est donc obligé de se retirer et se retirera.

Mais à raison du deuil de M. le président de la République, la démission du ministère ne lui sera remise que mercredi ou jeudi.

Cependant, les Loges font des efforts pour décider M. Combes à garder le pouvoir qui lui échappe.

×

Mme Loubet, mère du président de la République, est morte dimanche, à 8 heures du soir, à Marsanne.

M. Loubet partira ce soir de Paris pour aller assister aux obsèques.

×

A l'occasion de la mort de Mme Loubet, mère du président de la République, la Chambre a levé sa séance et s'est ajournée à demain mardi.

×

Dimanche, deux antiministériels, MM. Touron et Fessard, ont été élus sénateurs dans l'Aisne et l'Eure-et-Loir.

L'illustre M. Mascuraud a été élu dans la Seine.

×

M. Cochery est élu président de la Commission du budget.

×

Le colonel Domino refuse la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

×

Hier, à Rome, a eu lieu la béatification de trois martyrs hongrois.

Mgr l'archevêque de Chambéry, présent à Rome, est atteint d'une fatigue grave qui a donné des inquiétudes.

×

LA GUERRE. — Une dépêche, que rien ne confirme, dit que les cosaques du général Mitchenko, revenant de Niou-Tchonang seraient cernés par 8 000 Japonais envoyés par Nogi.

Divers combats sont signalés en Mandchourie dont le résultat aurait été plutôt favorable aux Russes. On conclut que, l'hiver devenant moins rigoureux, la reprise de l'offensive russe aurait prochaine.

L'ordre du jour de Nicolas II à la flotte et à l'armée est bien accueilli dans toute la Russie. On s'accorde partout à voir dans cet ordre du jour la résolution bien arrêtée de ne cesser la guerre qu'après la victoire.

Stœssel, sa famille et les officiers qui l'accompagnent sont arrivés dimanche à Nagasaki. Ils n'y feront qu'un séjour très court.

Le « Jiji Shimpo », qui est un des principaux journaux de Tokio, assure que le Japon n'a aucune visée sur les possessions françaises d'Asie. C'est une réponse au rapport du général Kodama publié par l' « Echo de Paris ».

Lire la suite et nos dernières informations en deuxième page.

LA CHUTE et LE VRAI SCRUTIN

M. Combes tombe aussi misérablement qu'il le mérite.

En vain avait-il fait répandre dans les couloirs le bruit que, quel que fût le résultat du scrutin, il démissionnerait, mendiant ainsi un vote de pitié à ceux qui furent ses amis..... son discours a donné un éclatant démenti à ce racontar : c'était le cri de détresse de l'homme qui se raccroche à toutes les branches pour ne pas sombrer..... Il voulait rester..... Par cinq scrutins successifs, la Chambre lui a signifié son congé.

Quand même il n'eût pas accumulé toutes les hontes de la persécution, de l'injustice et de la délation, son discours eût suffi à justifier sa chute : jamais ne furent entassées plus d'improbité politique, plus d'inconscience, plus de sottises, plus de haine, de violence et de menaces !

Plus d'improbité politique : son programme était irréalisable ; il le savait, et ses amis eux-mêmes avaient honte du mensonge, suivant le mot d'Octave Feuillet, à « faire rougir des singes ».

Plus d'inconscience : l'indignation soulevée dans la conscience publique par la délation a été représentée par lui comme une manœuvre de la réaction ! Oui, une manœuvre de la réaction, cette admirable protestation des légionnaires qui réunit des hommes de tous les partis, parce que l'honneur s'élève et plane au-dessus de tous les partis !

Plus de sottises : M. Combes, a flétri le scrutin secret qu'il a appelé le scrutin des lâches ! Il a ainsi flétri le scrutin d'où sortent le président de la République, le président et le bureau de la Chambre, le scrutin d'où sortent les députés, le scrutin du suffrage universel, et cela le lendemain du jour où la Chambre a voté une loi destinée à assurer plus efficacement le secret du vote ! Perdant toute notion des convenances, il a dit qu'en renversant M. Brisson de la présidence de la Chambre, la majorité avait donné dans l'ombre du scrutin secret un coup de poignard dans le dos de M. Brisson.

Est-ce que la majorité a donné un coup de poignard dans le dos de M. Deschanel lorsqu'elle le remplaça par M. Bourgeois ? Est-ce que les électeurs donnent un coup de poignard dans le dos de leurs députés lorsqu'ils leur préfèrent d'autres candidats ? Est-ce que la Chambre, est-ce que les électeurs sont condamnés à garder toujours le même président, toujours le même député, sous peine d'être accusés de leur donner un coup de poignard dans le dos ? C'est là une monstruosité qui n'a pas d'exemple dans les harangues parlementaires.

Si le scrutin du suffrage universel est secret, c'est pour qu'il soit libre. Si la marque d'un bulletin de vote l'annule, c'est qu'elle fait soupçonner que le vote n'a pas été libre.

Et la meilleure preuve que le scrutin secret est le scrutin de la liberté, on la rencontre dans les violences, dans les menaces, dans la pression exercées par M. Combes contre celles de ses créatures qui, au scrutin secret avaient voté contre M. Brisson : Vous n'auriez pas osé voter ainsi à bulletin ouvert, a-t-il dit, et vous n'oserez pas voter ainsi publiquement contre moi ! Ce qui signifie en termes fort clairs : Je vous tiens trop pour que vous soyez libres de voter ouvertement suivant votre conscience !

Hélas ! il connaissait bien son monde ; car, après cet outrage, plusieurs n'ont pas eu le courage de lui refuser leurs suffrages !

Lequel donc fut le scrutin des lâches, lequel fut le scrutin de la peur sinon le scrutin où des votes furent arrachés par la pression et par la menace !

Sans contredit possible, le scrutin vrai, le scrutin libre, le scrutin sincère, le scrutin qui ouvrit — M. Combes l'a dit, et c'est son seul mot vrai — « une crise de majorité », fut le scrutin qui frappa M. Brisson du déchéance. Il signifiait clairement : La Chambre ne veut plus de Maçonnerie, elle ne veut plus de délation ; elle ne veut plus de M. Brisson, qui représente la Franc-Maçonnerie ; elle ne veut plus de M. Combes qui représente la délation.

Aussi, lorsque les débris du « bloc », devenus la minorité, méditent de faire repêcher M. Brisson par M. Loubet pour lui donner la présidence du Conseil, comme il le fut par les électeurs de Marseille, en fiche de consolation de son échec du quartier Saint-Martin, ils préparent un coup contre la vraie majorité, et le chef de l'Etat ne saurait s'y prêter.

Est-ce M. Brisson qui a entraîné M. Combes dans sa chute, ou M. Combes qui entraîne M. Brisson dans la sienne ? Peu importe, ils sont tombés tous les deux de par la volonté de la Chambre. Il n'appartient au président de la République de ne relever ni l'un ni l'autre, quand même ce serait son goût, et je ne crois pas que cela puisse l'être.

J. B.

ROME

(De notre correspondant particulier)

Rome, 16 janvier, 10 h. 10 matin.

Hier, à Saint-Pierre, eut lieu la béatification des trois martyrs hongrois de la Compagnie de Jésus : Marc Crisin, Etienne Pongracz, Melchior Grodecz, mis à mort en l'année 1619 par les calvinistes, en haine du Pape et de l'Eglise, dans la ville de Cassovie (Hongrie).

On remarquait un important pèlerinage et plusieurs évêques hongrois ainsi que de nombreux Jésuites.

Après midi, le Pape est descendu dans la basilique, entouré de 21 cardinaux.

Mgr Hautin, archevêque de Chambéry, descendu chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, a été pris d'une indisposition qui a suscité des inquiétudes. On signale une légère amélioration dans son état, ce matin. Nous le recommandons aux prières de nos lecteurs.

Gazette

ÉLOQUENCE DE CONVENTION

M. Combes, voulant être pathétique, samedi, a dû, comme il l'avouait, emprunter son effet à un « conventionnel fameux », et, tant bien que mal, il a déclamé :

« Périsse mon nom, périsse ma mémoire, pourvu que la République vive ! »

Il n'y a qu'un malheur, c'est que M. Combes ne traduise pas en acte ce grand désintéressement purement oratoire.

En effet, M. Combes, qui, en prévision d'une retraite forcée et prochaine, a déjà casé son Edgar au Conseil d'Etat, vient encore de pourvoir son propre neveu d'un avancement lucratif :

M. Blanchard, sous-préfet de Sétif, est nommé conseiller rapporteur adjoint au Conseil de gouvernement de l'Algérie.

Cet heureux neveu passe ainsi de 6 000 à 12 000 francs d'appointements.

On voit que si M. Combes consent au sacrifice de son nom et de sa mémoire, il songe au garde-manger des siens. On annonce également que M. Gondoin, attaché au cabinet de M. Combes, est nommé sous-préfet de Loudéac.

D'ailleurs, chaque ministre fait en ce moment son testament sur le dos des contribuables.

M. Doumergue a fait donner un conseiller général à son chef de cabinet.

M. Vallé a fait nommer procureur de la République son secrétaire particulier.

M. Chaumié a fait de ses chefs de cabinet des conservateurs de musées et des commissaires généraux d'exposition. Son fils a reçu une mission pour les Antilles.

LEUR RÉPUTATION

Les plus notoires pontifes de la rue Cadet se sont véhémentement indignés... après quelques jours de réflexion de ce que l'opinion publique ait pu même un seul instant soupçonner la Franc-Maçonnerie d'être pour quelque chose dans la mort toujours mystérieuse de Gabriel Syveton.

Il faut croire que le proverbe d'après lequel « on ne prête qu'aux riches » trouve ici son application.

On nous communique une carte postale reçue par un de nos amis et partie de l'Uruguay le 10 décembre, où nous lisons cette phrase :

« Aujourd'hui, le télégraphe nous annonce la mort mystérieuse du pauvre Syveton. Ce doit être un crime m.·. ».

Donc, à Montevideo, avant même de rien savoir des circonstances de cette mort, on l'attribue à un crime maçonnique.

La mauvaise réputation fait naître les mauvais soupçons.

LA FRANCE CANADIENNE

Si l'on en croit les relations à peu près uniformes de tous ceux qui visitent le Canada français, il faut avouer que c'est dans cette France d'outre-mer que fleurissent encore les vertus de la vieille France.

Ces jours-ci, M. Albert Métin, professeur à l'Ecole coloniale, qui revient d'un second voyage au Canada, a donné à la Société de géographie commerciale une conférence sur le Canada français en 1904. Le conférencier décrit la province de Québec, centre des Canadiens français, avec ses forêts, ses fleuves, ses lacs, ses cascades, prodigieuse réserve d'énergie électrique que l'on commence à exploiter. Il décrit l'habitant (paysan) et les différents types du pays, leurs maisons, leur genre de vie, le savoureux français qu'ils parlent et leurs chants populaires venus de la vieille France. Les Canadiens français sont plus de 2 millions au Canada, sur 5 millions 1/2 d'habitants. De plus, 1 million d'entre eux ont émigré aux Etats-Unis comme ouvriers d'usines. M. Métin montre leur attachement à la religion catholique, il décrit les élections, explique la politique, toute au service des intérêts économiques du pays (les Canadiens français, très prolifiques, doublent tous les vingt-huit ans), le développement de l'industrie agricole méthodique qui assure l'aisance et même la fortune aux colons.

A noter que M. Albert Métin, qui est plutôt ministériel, n'a pas cherché de contraste avec la France d'ici, il a été contraint de le constater.

JUGÉS PAR LOUISE MICHEL

Sait-on que Louise Michel avait le plus profond mépris pour les jacobins repus auxquels les socialistes à la Lucullus prêtent leur appui par égard pour l'assiette au beurre ?

En voici une preuve écrite qui ne date pas de six mois.

M. C. Saint-Maurice écrit, en effet, dans le *Nouvelliste valaisan* :

Dans la dernière lettre qu'elle nous écrivit, parlant de l'exil des religieuses, elle s'exprime ainsi : « *Les goulus* du gouvernement continuent leurs crimes, ils tirent sur les ouvriers en grève et sur les religieuses en prière. Quelles sales gens ; ils n'agisseat que pour leur ventre et, en dehors d'eux, ne veulent de liberté pour personne. »

Il ne peut y avoir, en effet, deux opinions sur l'attitude de ces *goulus*.

VIENT DE PARAITRE

Mémoire présenté à S. G. Mgr l'archevêque de Cambrai sur le projet de loi relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par M. G. THÉRY, avocat, ancien bâtonnier. Une brochure extraite des *Questions actuelles*, in-16 de 16 pages. Prix : l'exemplaire, 0 fr. 05, port 0 fr. 05. *Remises ordinaires par quantités* : 7/6, 15/12, 70/50, 150/100.

Les catholiques de France ont-ils intérêt à voir se consommer la séparation de l'Eglise et de l'Etat ? Quelle sera leur situation avec la législation nouvelle ? C'est à ces deux questions que répond très clairement M. G. Théry. Sa brochure contient, en outre, le texte complet du projet de loi du 29 octobre 1904. A lire et à répandre.

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

LA MORT DE Mme LOUBET MÈRE

Mme Loubet mère est morte dimanche soir à Marsanne, à l'âge de 96 ans.

Elle avait été atteinte vendredi d'une congestion pulmonaire dont le caractère aigu avait paru très alarmant. M. Paul Loubet quittait Paris samedi, il arrivait hier matin à Marsanne. Il put assister aux derniers moments de sa grand'mère.

MADAME LOUBET
mère du président de la République

A 5 heures, hier soir, une note était communiquée à l'Elysée annonçant la mort. Immédiatement les ministres arrivaient pour présenter leurs condoléances à M. Loubet.

Le président de la République partira ce soir pour assister aux obsèques qui auront lieu demain mardi.

—o—

Le Conseil d'administration de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture a envoyé à M. Loubet l'adresse suivante :

« Le Conseil d'administration de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, réuni en séance, a à cœur de vous exprimer, ainsi qu'à Mme Emile Loubet, ses sentiments de respectueuse condoléance dans le malheur qui vous frappe. Cette respectueuse sympathie est partagée par tous les membres d'une Société qui a eu la grand honneur de vous avoir comme président à plusieurs reprises différentes. »

La crise ministérielle

Elle n'est pas encore ouverte officiellement, mais elle le sera jeudi.

M. Combes est résolu à abandonner le pouvoir. Mais M. Loubet partant aujourd'hui pour le Drôme, où il va assister aux funérailles de sa mère, ce n'est que mercredi ou jeudi, au cours du prochain Conseil des ministres, que la démission collective du Cabinet sera remise aux mains du président de la République.

D'ici là, les ministres continueront à se présenter devant les Chambres et à prendre part aux délibérations parlementaires.

M. Combes s'en va parce qu'il l'avait promis aux chefs de sa majorité qui l'avaient répété bien haut. Par cette manœuvre, il a pu garder quelques voix de majorité. Il sait pertinemment qu'il ne les retrouvérait plus dans le cas où il voudrait se cramponner au pouvoir.

Quel sera le successeur de M. Combes ? Les meneurs de la majorité essayent de forcer la main au président de la République. Ils n'admettent pas que le nouveau ministère puisse être choisi ailleurs que parmi les membres du Parlement qui, jusqu'au bout, ont soutenu de leurs suffrages le Cabinet qui va se retirer. C'est dire qu'ils se refusent à penser que le nouveau président du Conseil pourrait faire appel aux républicains et radicaux dissidents. De même, ils considèrent que les anciens ministres du Cabinet Waldeck-Rousseau, qu'ils appartiennent à la Chambre ou au Sénat, devront rester en dehors des négociations qui vont s'ouvrir.

Voilà pour les hommes du futur Cabinet. En ce qui concerne le programme, il y a une indication que MM. Bienvenu-Martin, Jaurès, Thomson et Cie, sont unanimes à faire ressortir. C'est d'abord, suivant eux, la volonté manifestée à plusieurs reprises par la Chambre de faire aboutir, avant la fin de la législation, un projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Or, c'est exactement le contraire qui est apparu au cours du dernier débat : M. Etienne, président de l'Union démocratique, a refusé d'opposer sa signature au bas d'un ordre du jour dans lequel serait inscrite la séparation. M. Bienvenu-Martin lui-même, qui avait d'abord décidé de présenter un ordre du jour énumérant les réformes que la Chambre voulait faire aboutir, s'est, au dernier moment, contenté de déposer un ordre du jour « approuvant les déclarations et le programme du gouvernement ». Cette formule vague et générale ne permettait pas un vote spécial sur chaque réforme.

Les blocards ne se contentent pas de vouloir limiter le choix du président de la République, ils voudraient lui imposer M. Henri Brisson. L'ancien président de la Chambre, sollicité par M. Combes lui-même, a manifesté le désir de rester à son banc de député. Toutefois, on ne désespère pas de le convaincre.

Mais tout le monde dans la majorité n'est pas aussi intransigeant que M. Jaurès ou M. Bienvenu-Martin, on cite d'autres noms d'hommes plus conciliants comme MM. Poincaré, Rouvier. Une combinaison Poincaré-Millerand, dans laquelle entreraient MM. Chaumié, Jean Dupuy, Barthou, Georges Leygues et Pierre Baudin, serait bien accueillie par les modérés du « bloc » et les dissidents.

Toutefois, l'impression est que le candidat préféré de M. Loubet serait M. Rouvier.

Le ministre des Finances du Cabinet démissionnaire, s'il était appelé à constituer un nouveau ministère, tiendrait sans doute à ne pas se séparer de M. Delcassé ; peut-être M. Chaumié resterait-il à l'Instruction publique. Pour les autres portefeuilles, M. Rouvier songerait à faire appel à MM. Jean Dupuy, Sarrien, Etienne, Antonin Dubost et Barthou.

M. Antonin Dubost serait, aux yeux de M. Rouvier, très nettement indiqué pour recueillir la succession de M. Bertaux. M. Sarrien remplacerait tout naturellement M. Vallé ; on essaierait de mettre d'accord M. de Lanessan et M. Lockroy en confiant à M. Barthou la lourde tâche de reconstituer la marine. Enfin, M. Etienne irait à la place Benavsu. Il préférerait, paraît-il, le quai d'Orsay, mais la pince est prise. Il faut noter encore le bruit d'après lequel M. Barthou, devenant ministre de l'Intérieur, M. Thomson prendrait le portefeuille de la Marine. M. Etienne, dans ce cas, disparaîtrait. Dans l'un et l'autre cas, M. Kletz serait sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes.

On parle aussi d'une combinaison Clemenceau et même d'une combinaison Berteaux.

LA SITUATION POLITIQUE ET LES JOURNAUX

Les articles des journaux reflètent assez exactement les doutes, les hésitations, les marchandages, les tentatives de chantage.

M. Jaurès, dans l'*Humanité*, hésite encore à croire à la retraite de M. Combes :

Nous ne savons si le gouvernement a pris en effet cette résolution : ni lorsque les agences annonçaient dès samedi soir qu'il devait en délibérer hier matin la nouvelle était au moins prématurée.

Mais, ce qui est certain, c'est que, si le gouvernement de M. Combes se retire, il ne peut être remplacé que par un gouvernement de gauche s'appuyant exclusivement sur une majorité de gauche, et ayant comme programme d'action tout le programme de réformes sanctionné samedi par 350 républicains.

Le parti socialiste se prêtera son concours nécessaire qu'à ce gouvernement.

La *Lanterne* :

Il appartient à la démocratie elle-même de faire entendre ses volontés. Qu'elle se montre vigilante et avisée ; que les républicains de toutes parts adressent au ministère Combes un dernier saint qui lui fera cortège dans sa retraite, et qu'ils expriment en même temps avec la dernière vigueur leur ferme résolution de voir continuer la politique de réformes et de ne tolérer aucun gouvernement de réaction.

L'*Aurore* (M. Clemenceau) :

Les nouvellistes, enclins à prendre leurs désirs pour des réalités, vont disant, les uns que M. Combes reste au pouvoir, les autres qu'il veut s'en aller. Hélas ! la tâche qu'il s'est préparée en paraît faite pour tenter ni lui, ni aucun homme ayant nimplement la conscience des difficultés.

Les candidats aux portefeuilles ne manquent pas plus que d'ordinaire, si j'en crois les gazettes, et l'on nous dit même que certains des ministres actuels à l'influence desquels M. Combes eut le tort de céder ne proclament bien haut leur désir de quitter le ministère que pour rentrer en maîtres et nous achever sous le poids des fautes qu'ils ont fait endosser à leur chef.

J'ai vu tout arriver. Je ne m'étonnerai donc point facilement. Il n'y a qu'un obstacle à cette entreprise : l'énorme majorité qui s'est prononcée pour un programme de réformes définies parmi lesquelles la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Je ne ferais même pas mention des propos de couloirs communs en pareil cas, si Rand, qui est un bon pince-sans-rire, n'avait trouvé

FEUILLETON DU 17 JANVIER 1905 — 18 —

LE PAIN DE CHEZ NOUS

XVII

LA MÈRE

« A quelle heure reviendra-t-il, Françon ?

— Pas avant midi sonné.

— Quel chemin a-t-il pris ?

— Est-ce que je sais, moi ?

— Croyez-vous qu'il sera ici à midi juste ?

— Je ne suis pas sorcière ! *Adissiats !*

Et la vieille bonne allait refermer, en bougonnant, la porte de M. le maire.

— Puis-je l'attendre ici ? supplia la visiteuse, une vieille toute courbée à la figure pâle et défaite.

— Ah ! bien non ! par exemple, s'exclama Françon d'un air indigné. Il ne manquerait plus que ça ! Vous avez bien fini d'entrer dans les maisons honnêtes, vous !

Une voix très douce intervint :

— C'est mal, Françon, ce que vous dites là. Entrez, Louise. Ce serait la première fois que le Mas resterait fermé aux malheureux !

— Vous n'y pensez pas ! demoiselle. Avez-vous bien vu à qui vous avez affaire ?

— A une malheureuse, je viens de vous le dire, Françon. Mon père serait sans doute le premier à lui ouvrir sa porte !

— Eh bien ! je ne la lui ouvrirai pas, moi ! et l'on verra bien, demoiselle ! Elle n'entrera pas ici, cette mauvaise femme !

— Pardonnez-moi, Françon, elle entrera !

Et Geneviève Duclos, ouvrant d'autorité en battant déjà à demi fermé de la porte introduisait la paysanne dans la grande cuisine cirée, où les cuivres brillants mettaient un air d'aisance et de gaieté.

— Asseyez-vous, invita la jeune fille, une mignonne créature, toute faite de douceur et de grâce avec une figure délicatement rose et d'immenses yeux bleus qui parlaient ; « les yeux de M. le Maire, frappant ! » disaient les gens du pays.

La vieille femme s'approcha, tremblante, de la fenêtre ouverte, et se mit le dos au soleil, un soleil de juin qui finissait de jaunir les épis, là-bas, dans les champs d'or. Geneviève, s'approchant de la visiteuse, lui avait avancé une chaise, sans souci des exclamations de Françon qui criait, d'un air indigné :

— Demoiselle, vous avez grandement tort d'approcher de cette créature !

— Vous me ferlez beaucoup de plaisir d'aller chercher un pain chez la boulanger, Françon, dit tout à coup la jeune fille.

— Un pain, maintenant ? Et pourquoi, demoiselle ? Il ne reste bien assez pour la journée ! Je ne vais pas vous laisser seule à la maison, sûr !

— Faites ce je vous dis ! commanda Geneviève d'un ton presque impérieux dont la vieille bonne resta dans l'ahurissement.

— C'est bon, c'est bon, j'y vais ! S'il y a un malheur, ce ne sera pas de ma faute, au moins.

Et Françon, s'étant munie d'une grande serviette blanche, sortit en tapant les portes.

Sa maîtresse haussa les épaules d'un air mécontent, puis s'assit sur une chaise basse, en grosse paille, tout près de la vieille.

Elle resta un long temps silencieuse, s'arrêtant toujours au moment où elle allait parler. L'autre, sans dire un seul mot, s'était assise, les yeux baissés, les lèvres serrées, des mèches blanches sortant de sa coiffe. A la fin Geneviève, faisant un grand effort, lui demanda :

— Vous avez eu de mauvaises nouvelles, la mère ?

Et tout à coup, la vieillesse mit à frissonner, un cri rauque lui sortit de la gorge, et, d'une voix déchirante, brisée de sanglots, elle gémit :

— Aux galères !.... tous les deux !..., ils ont avoué..... Si M. le maire ne parle pas pour lui, c'est fini !.... On a découvert...., des choses..... que nous ne savions pas..... un autre crime..... Il y a dix ans ! dans cette auberge.... C'étaient eux.... le vieux a parlé.... il était fou !..... contre sa bru et son fils..... qui le maltraitaient !.... Le vieux est mort après !.... trop tard..... Etienne !.....

Et, soudain, joignant ses vieilles mains tremblantes, la mère s'affala sur le plancher aux pieds de Geneviève :

— Avez pitié de moi, demoiselle ! lui cria-t-elle. S'il va aux galères, c'est fini..... Je ne pourrai pas..... Je me tuerai !..... Il n'ira pas aux galères, demoiselle !..... Ce n'est pas vrai !..... M. le maire parlera..... Il fut si bon pour nous !..... Autrefois..... Quand mon homme a été pour mourir..... il est venu... Mon homme l'aimait tant..... Il ne voulait pas laisser partir Etienne !..... Demoiselle, vous parlerez à M. le maire !

La jeune fille, toute bouleversée, lui prit les deux mains :

— Pauvre femme ! dit-elle, ne restez pas ainsi ! Je vous en supplie ! Vous me faites tant de mal !

Et, soudain, comme saisie d'une crainte subite :

— Mon père..... Repoasez-vous, Louise, un moment. Quand vous serez bien, partez vite ! Je parlerai pour vous. Il vaut mieux que vous ne voyiez pas mon père..... Il ne vous comprendrait peut-être pas tout de suite. Il vous ferait de la peine sans le vouloir..... Mon Dieu, Louise, partez vite ! Il est là !

Mais déjà le docteur, suivi de la servante, entrait, l'air très grave, dans la cuisine. La vieille se traîna à ses pieds :

— Monsieur le maire, il est condamné ! s'écria-t-elle. Vous parlerez pour lui !

Il fixa sur elle des yeux froids qu'elle ne lui connaissait pas ; puis, d'une voix sévère :

— Vous avez en que vous vous êtes préparé ; je ne vous plains pas, dit-il.

— Père ! supplia Geneviève.

Il ne prit pas garde à l'interruption, et, sans regarder la femme qui l'implorait, pour qui, en ce moment de justice, son cœur ne vint pas empêcher sa conscience de parler :

— Vous avez toujours été faible pour lui ; s'il est malheureux, c'est votre faute.....

— Père, oh ! regarde-la ! s'écria Geneviève.

— C'est votre faute, continua-t-il. Ne comptez pas sur moi pour empêcher que justice se fasse.

Puis, sans ajouter un mot ni de consolation ni de pitié, le vieux docteur, si compatissant aux malheureux, aux pauvres, sortit de la salle.

Sur le plancher, la vieille venait de tomber évanouie.

. . . . . .

Dans la petite salle à manger, tout simplement meublée d'une table de noyer, d'un dressoir et de quelques chaises de paille, Geneviève et le vieux docteur déjeunent silencieusement, tous deux très sombres.

Les émotions de la matinée ont mis un voile de tristesse au front de la jeune fille ; elle mange à peine et semble avoir hâte de finir un tête-à-tête pénible :

— Tu souffres, Geneviève ? lui demande soudain son père en fixant sur elle un regard inquiet.

— Oh ! pas du tout.

Et le silence retombe, très lourd, sur la salle à manger, témoin habituel de tant de gaies causeries et d'intimes épanchements. Puis, brusquement, le médecin déchire la bande du journal que Françon a déposé près de son assiette, au début du repas. Il passe la première page, la seule pourtant qui l'intéressa en général — jette des yeux distraits sur le compte rendu d'une terne séance au Sénat et se met à lire très vite, à plusieurs reprise et en fronçant les sourcils, une longue instruction judiciaire qui remplit deux colonnes et se termine par un jugement de la Cour d'appel de Paris. Puis il passe le journal à sa fille en lui indiquant du doigt l'article qu'il vient de parcourir.

Geneviève lit doucement, d'un air triste. On rappelle les détails du procès d'Etienne et de Louis. On raconte leur arrestation dans une auberge de campagne, arrestation survenue au moment où ils allaient passer la frontière.

« Ils ont été, disait le journal, dénoncés par un jeune colporteur parisien dont ils avaient tenté d'assassiner le camarade, qui était un de leurs « pays. » Circonstance assez bizarre, ce camarade lui-même, Jean-Marie de Bariat, confronté avec eux dans la salle de l'auberge, déclara ne pas les reconnaître. Appelé à l'audience, il avoua avoir obéi à un sentiment de pitié pour ces deux coquins desquels il n'avait, d'ailleurs, eu qu'à se plaindre. On a beaucoup admiré la noblesse de cœur de ce jeune paysan.

Les charges relevées contre les deux accusés sont accablantes. Ils ont été convaincus de tentative d'assassinat sur la personne d'une jeune fleuriste, dont ils avaient envahi la maison un soir du printemps dernier, et sur la personne également de Jean-Marie de Bariat. De plus, on a découvert en eux les auteurs d'un crime commis il y a dix ans dans une forêt de la Champagne, aux environs de cette même auberge à la « Rose des Vents » où ils ont été arrêtés ; les propriétaires de l'auberge étaient leurs complices.

« C'est le père de l'hôtelier, un vieillard considéré comme idiot qui, aigri par les mauvais traitements de son fils et de sa bru, cédant peut-être à un tardif remords, a mis la justice sur la voie.

« La Cour d'assises, en sa dernière session, avait prononcé une sentence de mort contre les deux assassins dont le casier judiciaire était chargé, d'ailleurs, de nombreuses condamnations ou correctionnelles pour vols et rapines. L'habile plaidoirie d'un avocat vient d'amener la Cour d'appel à commuer la peine de mort en celle des galères à perpétuité. L'aubergiste et sa femme sont condamnés à vingt ans de travaux forcés. Le vieillard, dont le témoignage les a perdus, est mort subitement après la deuxième audience. »

MARGUERITE D'ESCOLA.

(*Droits de traduction et de reproduction réservés.*)

Le Catéchisme en images

COLLECTION UNIQUE

Demandez les renseignements à M. [illegible]